



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2288**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Création de voies nouvelles rues de Tourville, du Béguin et de la Guillotière (îlot Kergomard) - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Commission permanente du 9 avril 2018**Décision n° CP-2018-2288**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Création de voies nouvelles rues de Tourville, du Béguin et de la Guillotière (îlot Kergomard) - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Contexte

Le présent dossier concerne le marché de travaux de voirie et réseaux divers relatif à la création de voies nouvelles rues Tourville, Béguin et Guillotière à Lyon 7°. Le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé, par délibération n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 de cette opération.

Dans le 7° arrondissement de Lyon, à proximité de la station de métro Garibaldi et de la caserne Sergent Blandan, un grand îlot urbain est formé entre les rues de Tourville, du Béguin et de la Guillotière. Le renouvellement de ce secteur s'amplifie avec la livraison récente de 2 programmes immobiliers et d'une résidence étudiante et le démarrage, en fin d'année, de la construction d'un immeuble de logements comprenant un commerce de moyenne surface, suivi de la construction d'un immeuble de logements sociaux.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'accompagner la transformation urbaine de cet îlot par la création de voiries, afin de distribuer et irriguer les nouvelles fonctions accueillies. A cet effet, le plan local d'urbanisme (PLU) prévoit des emplacements réservés (ER) pour la création de voies nouvelles : ER 101, de la rue du Béguin à la rue de Tourville et ER 106, de l'ER 101 à la Grande rue de la Guillotière ; ces ER nécessitant un aménagement complet des voies après leur maîtrise foncière.

Le projet prévoit :

- l'aménagement des voies nouvelles de façade à façade, en sens unique, intégrant des trottoirs accessibles de part et d'autres, du stationnement longitudinal ainsi que des plantations d'arbres,
- la création d'une zone de circulation apaisée, zone 30, sur l'ensemble de l'opération,
- la création d'une placette en coeur d'îlot, entièrement dévolue aux piétons, offrant un espace paysager aux riverains et permettant d'accueillir la nouvelle entrée du groupe scolaire Jean-Pierre Veyet,
- l'infiltration des eaux pluviales sur tout le périmètre de l'opération, par le biais de tranchées d'infiltration, sous les stationnements et de béton drainant pour la placette,
- la refonte du réseau d'eau potable vétuste.

II - Financement de l'opération

Par délibération du Conseil n° 2017-1864 du 10 avril 2017, une individualisation partielle d'autorisation de programme en dépenses, de 880 000 € TTC sur le budget principal et de 135 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement, a été décidée afin de conduire les travaux.

III - Procédure d'attribution

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de voirie et réseaux divers dans le cadre de la création de voies nouvelles rues de Tourville, du Béguin et de la Guillotière à Lyon 7°.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 13 mars 2018 a choisi l'offre du groupement GUINTOLI/SIORAT, pour un montant de 349 821,95 € HT, soit 419 786,34 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la création de voies nouvelles rues de Tourville, du Béguin et de la Guillotière (îlot Kergomard) à Lyon 7° - Lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers et tous les actes y afférents, avec le groupement GUINTOLI/SIORAT, pour un montant de 349 821,95 € HT, soit 419 786,34 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie individualisée le 10 avril 2017, pour un montant de 880 000 € TTC au budget principal.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants, sur l'opération 0P09O5377 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.